

LE JOURNAL DU SIRTOMRA

Syndicat Intercommunal de Ramassage
et de Traitement des Ordures Ménagères
de la Région d'Artenay

www.sirtomra.fr

N'EN JETEZ

PLUS!

AUTOMNE 2025

Nouvelle campagne
d'affichage sur les
camions bennes
à découvrir dans ce numéro !

Syndicat Intercommunal
des Ordures
Ménagères
SIRTOMRA
JETER C'EST GACHER

MERCI
DE BIEN
TRIER !

PAS DE CARTOUCHES
DE GAZ

PAS D'IMBRIQUÉS

PAS DE DÉCHETS
ÉLECTRIQUES

PAS DE TEXTILE

RESPECTONS LES AGENTS DE TRI



LE NOUVEAU SIÈGE
DU SIRTOMRA - P.02



TROP DE RECYCLABLES DANS
LES ORDURES MÉNAGÈRES - P.04



DÉCHETS VERTS : UNE RESSOURCE
POUR LE JARDIN - P.04

ÉDITO



Un des faits marquants de 2025, pour l'histoire du syndicat, restera l'installation du siège du SIRTOMRA dans un immeuble acquis auprès de la Communauté de Communes de la Forêt, situé rue du Mail Est à Neuville aux Bois.

Même si la Mairie de Neuville aux Bois qui nous abritait ne nous a pas poussé dehors, l'occasion de devenir propriétaire d'un bâtiment adapté, avec des conditions d'accueil et de travail confortables, a fait l'unanimité du Conseil Syndical.

Mais l'activité du Syndicat ne se résume pas à un travail de bureau.

Depuis plusieurs années le SIRTOMRA rénove et agrandit ses déchetteries pour fluidifier la circulation, renforcer la sécurité des usagers et améliorer le tri.

Le SIRTOMRA a à cœur de développer les nouvelles filières sur ses déchetteries afin d'offrir le meilleur service possible à ses usagers et améliorer les performances de recyclage et de valorisation.

Nous avons été parmi les premiers à déployer les filières de déchets BTP, loisirs, plâtre, jouets... avec des résultats prometteurs.

En ce qui concerne les tonnages des différents flux collectés en porte à porte, on constate une légère diminution des ordures ménagères – ce qui va dans le bon sens-, une stagnation de la collecte sélective (poubelle jaune) malgré une forte

baisse des journaux, revues magazines avec dans le même temps une hausse des cartons, cartonnettes et des pots et barquettes plastique.

« Ensemble faisons de nos déchets une ressource »

Plus préoccupante est l'augmentation des « erreurs de tri », déchets trouvés dans le bac jaune, mais non acceptés sur les tapis de tri (ordures ménagères, verre, vêtements, jouets, chaussures...).

Ce refus de tri représente 25% du poids du contenu des bacs jaunes et génère une grosse dépense supplémentaire, évitable avec un peu plus d'application et de civisme lors du geste de tri.

L'implication du syndicat dans la gestion des déchets se concrétise pourtant dans des actions de communication et d'information que l'on est en droit d'espérer plus fructueuse !

La force de notre structure tient dans un ancrage territorial. Nous sommes présents au plus près des habitants et nous œuvrons au quotidien pour vous garantir un geste de tri plus efficace et un traitement des déchets toujours plus vertueux.

Jean-Louis RICHARD
Président du SIRTOMRA
Président de BGV



Le SIRTOMRA vous informe sur l'application

Panneau Pocket

>> Recherchez et mettez en favori "SIRTOMRA"



NOUVELLE ADRESSE :

**SIRTOMRA - 15 Mail Est
45170 Neuville-aux-Bois
02 38 91 58 95
secretariat@sirtomra.fr**

N'EN JETEZ PLUS ! AUTOMNE 2025

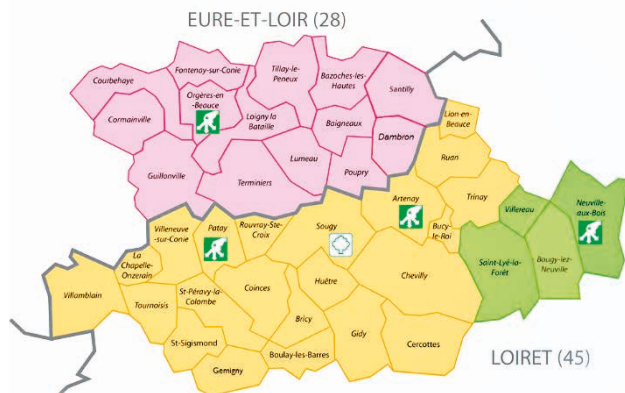
Édition : SIRTOMRA
Directeur de la publication :
Jean-Louis RICHARD
Conception & réalisation :
Page de Marque communication
Crédit photos : Adobe Stock / Freepik
Tirage : 14 000 exemplaires
Journal gratuit.

APRÈS VOUS C'EST NOUS...

Mickaël

PAS DE VERRE

LE SIRTOMRA, EN CHIFFRES



LES TONNAGES

- **6 288** tonnes collectées en porte à porte
(**4 863 tonnes** d'ordures ménagères et **1 425 tonnes** d'emballages et papiers)
- **899** tonnes de verre collectés en apport volontaire
- **10 663** tonnes de déchets déposés dans les 4 déchetteries et en végétrie
- **100%** des tonnes collectées en porte à porte et en apport volontaire sont valorisées
- **62%** des apports en déchetterie sont valorisés*
- **77%** : Taux global de valorisation*

*Les gravats et le tout-venant sont traités en enfouissement

LE TERRITOIRE

40 COMMUNES
(26 DU LOIRET ET 14 DE L'EURE-ET-LOIR)

1 SIÈGE À
NEUVILLE-AUX-BOIS

13 822 FOYERS

28 490 HABITANTS

3 AGENTS

1 VÉGÉTRIE

4 DÉCHETTERIES

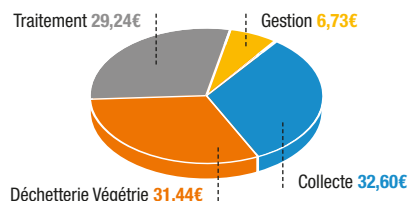
1 CENTRALE
PHOTOVOLTAÏQUE

ZOOM SUR LA TEOM

La majeure partie des recettes du syndicat provient de la **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)**. Cette taxe permet de financer le service public de gestion des déchets ménagers, compétence que les Communautés de Communes ont déléguée au SIRTOMRA pour les communes de son territoire. À noter que la TEOM est due par les propriétaires de biens immobiliers, qu'ils soient occupés ou non.

Le calcul de la taxe est basée sur la valeur locative cadastrale des propriétés. Le soutien financier des éco-organismes, la vente de l'énergie produite par l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE de Pithiviers) ainsi que la revente de certains matériaux issus du tri et des déchetteries, sont des recettes intégrées dans le calcul de la TEOM, ce qui permet de maîtriser son taux (le taux du SIRTOMRA est passé de 13.66% en 2018 à 10.7% en 2025).

POUR 100€ DE TEOM



APRÈS VOUS
C'EST NOUS...



ALLÉGEZ VOS ORDURES MÉNAGÈRES !

TROP DE RECYCLABLES DANS LA POUBELLE D'ORDURES MÉNAGÈRES

Aujourd'hui encore 33,5%* des déchets jetés en ordures ménagères peuvent être recyclés. Papiers, cartons, bouteilles en verre, vêtements... tous ces déchets ont une filière de recyclage à condition d'être jetés au bon endroit.

22%* D'EMBALLAGES
ET PAPIERS

À jeter dans
la poubelle jaune

2%* D'EMBALLAGES
EN VERRE

À jeter dans
la colonne à verre



=33,5% EN TROP

5.5%* DE BIODÉCHETS :
ÉPLUCHURES, RESTES DE REPAS

À mettre dans
le composteur

4%* DE TEXTILES :
VÊTEMENTS, CHAUSSURES...

À déposer dans
la colonne à textiles

*Ces chiffres sont issus d'une campagne de caractérisation des ordures ménagères qui s'est déroulée le 16 mai 2025 sur des échantillons prélevés après des tournées de collecte sur le territoire du SIRTOMRA

**APRÈS VOUS
C'EST NOUS...**



PAS DE COUCHES

LES BIODÉCHETS : DE L'OR POUR VOTRE JARDIN

On appelle biodéchets l'ensemble des déchets verts et des déchets alimentaires (épluchures, restes de repas...). Les déchets alimentaires sont souvent jetés à la poubelle et les déchets verts directement apportés en déchetterie-végétrie. Or plusieurs solutions plus économiques et plus écologiques s'offrent à vous :



Compost ou paillage

- Les végétaux issus de l'entretien du jardin et du potager contribuent à améliorer la qualité des sols, qui manquent souvent d'apports en matières organiques. **Grâce au paillage vous réaliserez également des économies d'eau**, cela réduit l'évaporation de l'humidité des sols. Herbes sèches, feuilles, brindilles sont idéales pour cela. Vous éviterez ainsi des voyages en déchetterie.
- Les épluchures et les restes de repas s'utilisent pour fabriquer du compost qui vous permettra d'**enrichir votre jardin**, vous économiserez sur l'achat de terreaux.

Petit rappel : Lorsque l'on brûle ses déchets verts on s'expose également à une amende de 750€. Cela représente aussi un risque d'incendie.

EN DÉCHETTERIES

TRIER PLUS

Le SIRTOMRA a conventionné avec de nombreux éco-organismes pour affiner le tri des déchets apportés en déchetterie, diminuant la quantité de tout venant et créant plus de ressources.

Les éco-organismes sont des entreprises investies par les pouvoirs publics de la mission générale de prendre en charge la fin de vie des équipements que les producteurs mettent sur le marché.



> Organisme créé par les entreprises de la grande distribution pour réduire l'impact environnemental de leurs **emballages et papiers**.



> Collecte et traite les déchets d'activités de soins infectieux. **Récupération des boîtes à aiguilles** (des patients en auto-traitement) en déchetterie.



> A pour mission d'encourager le tri, la collecte et le traitement de certains **déchets chimiques**.



> Apporte des solutions pour la collecte et la valorisation des **meubles et literies, des articles de bricolage et de jardin, des jouets et des déchets issus du bâtiment**.



> Organise la collecte, la dépollution et le recyclage des **lampes à économie d'énergie, des néons et des piles**.



> Organise la collecte, la dépollution et le recyclage des **équipements électriques et électroniques (D3E)** et la collecte et le recyclage des **articles de sport et de loisirs**.



> Éco-organisme des textiles de **l'habillement, linge de maison et chaussures**.



> Organisme multi-matériaux pour la gestion de l'intégrité des **déchets du bâtiment**.

PETIT RAPPEL AVANT DE VOUS DÉPLACER EN DÉCHETTERIE :



DISTRIBUTION DE COMPOST

RENDEZ-VOUS EN NOVEMBRE

Nous vous proposons, comme depuis 2 ans une distribution gratuite **les 3, 6 et 8 novembre à la végétérie de Sougy, les 13, 14 et 15 novembre à la déchetterie de Neuville aux Bois** (aux horaires d'ouverture des sites). Distribution de 60 L de compost par foyer sous présentation d'un justificatif de domicile. Merci de venir avec vos propres contenants.



APRÈS VOUS C'EST NOUS...



LE TRI

- PASSE (PAR) LE BAC D'ABORD !!

Offrez un débouché à vos déchets d'emballages et de papier

OPTIONS	DÉBOUCHÉS
ACIER	 Boîtes de conserve - Cadre de vélo
ALUMINIUM	 Canette - Trottinette
PLASTIQUE	 Bouteille - Oreiller
CARTONS	 Boîte de céréale - Boîte à chaussure
PAPIER	 Journal - Cahier de brouillon



- APRÈS VOUS, C'EST NOUS...

Depuis cet été une nouvelle campagne de communication s'affiche en grand sur les camions bennes. Après votre geste de tri il y a des agents qui sont en contact direct avec vos déchets. Derrière le camion, lors de la collecte, mais aussi après au centre de tri de Saran. Ces agents appelés valoristes trient à la main le contenu des poubelles jaunes. Ainsi 5 agents se sont portés volontaires pour poser en photo et montrer au grand public les erreurs récurrentes trouvées sur les tapis : des sacs poubelles en passant par les seringues, le verre ou encore les textiles. Les erreurs de tri ont représentés 372 Tonnes et une dépense supplémentaire de 35 000 € pour l'année 2024 sur notre territoire. Vous l'aurez bien compris en plus de dégrader les conditions de travail des agents, ces refus coûtent cher pour vous comme pour nous.

Nous tenons à remercier l'entreprise TRISALID (gestionnaire du centre de tri) et ses agents pour l'accueil qui nous a été réservé et sans qui cette campagne de communication n'aurait pas vu le jour.

- VISITE DE L'UTOM

Vous souhaitez justement comprendre où sont déposés vos déchets, comment sont-ils traités après la collecte, comment bien les trier ? Venez participer à une visite de l'UTOM à Saran. Nous les organisons pour le grand public (à partir de 8 ans) tout au long de l'année. Il suffit de vous inscrire auprès de nos services, les places étant limitées. En 2024 une centaine d'adultes et 250 enfants ont découvert « l'envers du décor » et sont repartis bien informés et conquis.



MON MÉMO TRI

TOUS LES EMBALLAGES ET LES PAPIERS SE TRIENT !

À TRIER

Tous les emballages en plastique, métal, carton et les papiers



Papiers, emballages en papier et carton

Emballages en métal



Emballages en plastique

À JETER

Ordures ménagères



Mouchoirs, essuis-tout

Objets



Vaisselle cassée, vitres ou miroirs



Couches

À TRIER

Tous les emballages en verre



Bouteilles en verre



Pots, bocaux et flacons en verre

VIDÉS



**VIDÉS,
BIEN SÉPARÉS
ET EN VRAC**



À COMPOSTER



Épluchures, Reste de repas, Feuilles mortes...

**DANS LA POUBELLE JAUNE
QUE DES EMBALLAGES VIDES
ET DU PAPIER**



POUBELLE JAUNE CASSÉE ? TROP PETITE ?

La poubelle jaune est la propriété du syndicat qui la met à disposition des foyers. Une poubelle cassée, trop petite contactez-nous au 02 38 91 58 95.



À TRIER

Tous les textiles



Chaussures, vêtements et linge de maison

**À JETER DANS
DES SACS DE
30 LITRES MAX.**



La poubelle d'ordures ménagères est à la charge de l'usager.

CALENDRIER DE COLLECTE 2025-2026 DES JOURS FÉRIÉS

MON JOUR DE COLLECTE HABITUEL	NOUVEAU JOUR DE COLLECTE EN FONCTION DES JOURS FÉRIÉS										
	Mardi 11 nov. 2025	Jeudi 25 déc. 2025	Jeudi 1 ^{er} jan. 2026	Lundi 6 avril 2026	Vendredi 1 ^{er} mai 2026	Vendredi 8 mai 2026	Jeudi 14 mai 2026	Lundi 25 mai 2026	Mardi 14 juillet 2026	Mercredi 11 nov. 2026	Vendredi 25 déc. 2026
Lundi	Lundi 10 nov.	Lundi 22 déc.	Lundi 29 déc.	Mardi 07 avril	Lundi 27 avril	Lundi 04 mai	Lundi 11 mai	Mardi 26 mai	Lundi 13 juillet	Lundi 09 nov.	Lundi 21 déc.
Mardi	Mercredi 12 nov.	Mardi 23 déc.	Mardi 30 déc.	Mercredi 08 avril	Mardi 28 avril	Mardi 05 mai	Mardi 12 mai	Mercredi 27 mai	Mercredi 15 juillet	Mardi 10 nov.	Mardi 22 déc.
Mercredi	Jeudi 13 nov.	Mercredi 24 déc.	Mercredi 31 déc.	Jeudi 09 avril	Mercredi 29 avril	Mercredi 06 mai	Mercredi 13 mai	Jeudi 28 mai	Jeudi 16 juillet	Jeudi 12 nov.	Mercredi 23 déc.
Jeudi	Vendredi 14 nov.	Vendredi 26 déc.	Vendredi 02 janv.	Vendredi 10 avril	Jeudi 30 avril	Jeudi 07 mai	Vendredi 15 mai	Vendredi 29 mai	Vendredi 17 juillet	Vendredi 13 nov.	Jeudi 24 déc.
Vendredi	Samedi 15 nov.	Samedi 27 déc.	Samedi 03 janv.	Samedi 11 avril	Samedi 02 mai	Samedi 09 mai	Samedi 16 mai	Samedi 30 mai	Samedi 18 juillet	Samedi 14 nov.	Samedi 26 déc.

Jour de collecte habituel

Jour de collecte décalé d'une journée

HORAIRES EN DÉCHETTERIE ET EN VÉGÉTRIE

	DÉCHETTERIES								VÉGÉTRIE	
	ARTENAY Route de Neuville aux Bois 45410 Artenay		PATAY Route de Guillonville 45310 Patay		NEUVILLE-AUX-BOIS Route de Montigny 45170 Neuville-aux-Bois		ORGÈRES-EN-BEAUCE Zone d'activité 28140 Orgères-en-Beauce		SOUGY Chem. du Trou aux Lièvres 45410 Sougy	
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi
Lundi	9h - 12h	14h - 17h	9h - 12h	14h - 17h	9h - 12h	14h - 17h			9h - 12h	13h - 17h
Mardi	9h - 12h				9h - 12h		9h - 12h	13h30 - 16h30		
Mercredi										
Jeudi		13h - 17h	9h - 12h	13h - 17h	9h - 12h	14h - 17h		13h30 - 16h30		14h - 17h
Vendredi		14h - 17h		14h - 17h		14h - 17h				
Samedi*	9h - 12h	14h - 17h	9h - 12h	14h - 17h	9h - 12h	14h - 17h	9h - 12h	13h30 - 16h30	9h - 12h	13h - 17h

* Le samedi, accueil réservé aux particuliers

En bleu, horaires supplémentaires d'été : du 1^{er} mai au 31 octobre

- Les déchetteries et la végétrie sont fermées les jours fériés.
- Le déchargement doit être terminé à l'heure de fermeture.

- Merci de respecter les instructions des agents
- Accès interdit aux véhicules supérieurs à 3,5 tonnes
- Interdit de fumer

